



DEPARTEMENT DES VOSGES

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Commune de Chantraine**

Modification n°1 du PLU

Dossier de Modification n°1 du PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal de Chantraine en date du 08 décembre 2022

planche 1/3 : territoire

Echelle : 1:5 000

Historique de l'évolution du document d'urbanisme :  
 - Elaboration du PLU approuvée le 03 mai 2016.  
 - Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU approuvée le 08 décembre 2022



- UA : zone urbaine - centre ancien et extensions anciennes
- UAa : zone urbaine - ensemble de jardins avec réglementation particulière
- UB : zone urbaine - urbanisation plus récente que le centre ancien
- UC : zone urbaine - extensions linéaires le long des RD36 et 51
- UX : zone urbaine - zone à vocation d'activités artisanales, commerciale ou industrielles
- AUA : zone à urbaniser sur le court terme (ZAC du Parc)
- AUB : zone à urbaniser sur le court terme (Moscou)
- 2AU : zone à urbaniser bloquée
- N : zone naturelle
- NF : zone naturelle - secteurs forestiers
- NL : zone naturelle - Vallon d'Olima
- NZ : zone naturelle - ZNIEFF de la poudrière d'Olima
- espaces boisés classés
- emplacements réservés
- orientations d'aménagement et de programmation
- alignement du bâti à respecter

**Bureau d'études éolis**  
 Urbanisme  
 Aménagement du territoire  
 Communication et concertation

115 rue d'Alsace  
 88100 Saint Dié des Vosges  
 03 29 58 07 59 / 06 17 46 79 59  
 eolis.tdsvosges@orange.fr

